



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°22/222
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) et la Société Havraise de Manutention de Produits Pétroliers (SHMPP), route du Hoc – 76600 LE HAVRE, SIREN n°542 058 532 ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n°21-211 le 24/10/2022, portant sur la dépendance du domaine public située Route de la Pointe du Hoc sur la commune du Havre en vue d'être utilisée pour l'exploitation d'une aire de pompage pour les services de secours.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3,4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques.

Description de la dépendance : Une parcelle de terrain d'une superficie de 712 m².
Durée de la convention : 10 ans environ à compter du 01/01/2021.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 21-211 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.